



LE SPOT

CSE
28/05/2020



Prenez du temps
pour vous ! Prenez
soin de vous !



MEHEUT MET LES VOILES

Monsieur Meheut a donc démissionné afin de « **se consacrer pleinement à sa passion, la voile !** »

En pleine crise, ce départ rappelle ces créatures qui sont les premières à quitter le navire. Les raisons évoquées illustrent l'indécence des dirigeants mercenaires sans scrupules, qui n'ont d'autres préoccupations que leur propre intérêt, au mépris de l'avenir de notre institution et de ses salariés !

Personne au SHN/CGC ne regrettera ce Président fantôme qui prétend dans les Echos que le plan social déguisé qu'il a fait conduire au PMU permettrait à notre entreprise de mieux résister à la crise sanitaire...

TRAITEMENT A LA CHLOROQUINE

Rappel de l'ordonnance du professeur Meheut : 80 à 100 M€ d'économies par an sur le dos des salariés et sur celui de la croissance des résultats de notre entreprise.

Résultats : Suppression de plus de 200 emplois en 2 ans, passage de 820 M€ à 760 M€ de résultat net, échec de la stratégie digitale, sabotage des diversifications, échec de la relance du Q5+, et surtout, climat on ne peut plus délétère.

Le traitement à la chloroquine qu'il nous a infligé, avec le bras armé de Cyril Linette, n'a fait que saigner les collaborateurs et dégrader encore un peu plus la santé de notre entreprise.

L'issue affligeante des dernières négociations salariales démontre, hélas, que ce traitement de choc va continuer tant que Cyril Linette conduira notre entreprise. Le SHN/CGC reste particulièrement inquiet pour l'année 2021.

MESURES SALARIALES LE COVID SIDÉRAL

Les conclusions du rapport ISAST préconisaient «d'appliquer une politique de reconnaissance des compétences, de l'engagement, des réussites, des initiatives...».

Au lieu de cela, la direction a choisi de faire une aumône de quelques centimes sur les tickets restaurant et de ne rien reconnaître de l'engagement, des réussites, des efforts et des sacrifices consentis par les collaborateurs.

Pour rappel, 13 M€ supplémentaires ont été reversés aux sociétés mères en 2019 et plusieurs millions d'euros sont distribués aujourd'hui sous forme de commissions supplémentaires au réseau des points de vente.

Comment ne pas constater une fois de plus que les salariés viennent toujours au dernier rang des préoccupations de la direction générale ?

Devant l'indignation de l'ensemble des organisations syndicales, A. BOSSONET annonce la tenue d'une nouvelle réunion paritaire, afin de peut-être répondre à la **nécessité d'une mesure pour les plus bas salaires et au cas préoccupant des salariés au chômage partiel dépendants des suppléments...**

PROLONGATION DU DISPOSITIF DE MISE EN ACTIVITÉ PARTIELLE

En rendant un avis favorable sur le dispositif d'activité partielle au CSE du 24/03/2020, le SHN/CGC avait observé que la mise au chômage s'était faite de façon précipitée.

A l'inverse, nous déplorons que la direction soit beaucoup plus frileuse s'agissant de la reprise d'activité de tous les collaborateurs.

Nous pensons qu'avec la réouverture des PDV, nous avons besoin de tout le monde pour relancer la machine.

Par ailleurs, nous connaissons les pratiques de Cyril Linette. L'organisation à effectif réduit issue de cette période d'activité partielle pourrait bien faire école, avec la menace de décisions, à visée économique ultérieure, lourdes de conséquences sur les effectifs.

Nous avons cependant rendu un avis favorable au dispositif de prolongement du chômage partiel jusqu'en septembre, pour les raisons suivantes :

- Les modalités d'indemnisation complémentaires ne sont pas revues à la baisse après la diminution substantielle de l'indemnisation versée par l'Etat.
- La situation sanitaire reste imprévisible et il faut maintenir un dispositif de protection pour les collaborateurs qui seront les derniers à reprendre leur activité.

Nous attirons l'attention de la DRH sur la situation anxiogène des salariés qui reprendront tardivement ainsi que sur leur situation financière, qui nécessitera un accompagnement supplémentaire et des mesures spécifiques.

REPRISE D'ACTIVITÉ

Nous regrettons une reprise petit bras s'agissant des effectifs.

Nous pensons que les équipes sont sous-dimensionnées et que le retour à 100 % doit être conduit plus rapidement.

Nous sommes dubitatifs par rapport au pourcentage de reprise d'activité attribué à certains métiers dont la contribution est pourtant essentielle. Cependant, nous nous félicitons que la reprise soit fondée sur la priorité à la sécurité des collaborateurs.

Nous avons bien noté que si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, les salariés auront un droit de retrait.

Dans les Services Centraux, les membres de la CSSCT considèrent que les mesures prises par la Direction permettent d'assurer un très bon niveau d'hygiène.

Le médecin du travail estime que les mesures prises par le PMU sont tout à fait appropriées.

La DRH indique par ailleurs qu'elle sera vigilante sur le respect des temps de travail et qu'elle sensibilisera les managers sur ce point.

Elle confirme le message de tolérance pour une reprise d'activité sur site sans contraintes, avec le maintien à 100% en télétravail pour ceux qui le souhaitent et le maintien en chômage technique sans travail, sans différenciation (pour motif médical, enfants, accompagnement de malade)...

Au global, nous sommes plutôt en phase avec ce dispositif de reprise plutôt rassurant sur le plan sanitaire.

ADHESION A RETOURNER A



PASCAL RIBIER



2 CHEMIN DU CHARBONNIER
69780 SAINT PIERRE CHANDIEU
06 89 63 56 36

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
TEL	
SITE PMU	
STATUT	
ADRESSE @	

APPELEZ-NOUS !

Pascal RIBIER : 06 89 63 56 36
Pascal BRILLOUET : 06 07 11 42 68
Patrick GRATZ : 06 07 86 75 04
Mireille SANSON : 06 86 25 93 80
Valerie TOMMASINI-BRICOUT :
06 88 21 65 55



LE SPOT

CSE
28/05/2020



Prenez du temps
pour vous ! Prenez
soin de vous !



DISPOSITIF DE CONTROLE DE LA PÉRIODE ET DE L'ORDRE DES DÉPARTS EN CONGÉS

Afin de limiter l'incidence des congés estivaux sur la reprise et de démontrer à l'état que le PMU recourt à l'activité partielle de façon raisonnable, la direction prévoit la pose du congé principal de 16 ou 18 jours ouvrés sur la période du 18 juillet au 23 août 2020 (tolérance toutefois pour les congés payés posés à partir du 1er juillet).

Nous avons rendu un avis défavorable à ce dispositif, car nous pensons qu'il est préférable de laisser de la souplesse en la matière, en conseillant aux collaborateurs de prendre les congés dans la période concernée, pour amortir la période de chômage partiel.

Malgré l'avis défavorable du CSE, ce dispositif, qui s'adresse essentiellement aux collaborateurs en chômage partiel, sera mis en place.

En conséquence, nous demandons à la DRH de donner la consigne aux managers de faire preuve de tolérance, sans chercher à changer les habitudes de ceux qui prennent leurs congés en dehors des périodes estivales, notamment au-delà du 31 octobre.

Il faudra également veiller à ce que les séjours réservés dans cette période auprès du CSE ne soient pas impactés.

LES AVIS DU CSE

Réaménagement des locaux de la DMC sur le site de Seine Ouest (Avis défavorable du CSE)

Même si nous déplorons de devoir traiter une énième réorganisation du marketing, le SHN/CGC rend un avis favorable, pour les raisons suivantes :

- Réaménagement qui fait suite à une demande des collaborateurs
- Documents transmis clairs et de qualité
- Apaisement des débats suite au départ de la personne qui conduisait cette évolution jusque-là.

Réaménagement des locaux des équipes REO et Infocentre

Nous nous félicitons du bon travail effectué avec la CSSCT. Les échanges ont été productifs. Nous saluons la clarté des plans avec notamment l'affichage des surfaces globales; Nous notons qu'il n'y a pas de remarque spécifique sur l'aménagement de l'espace concerné et que l'application des règles sanitaires est scrupuleuse et rassurante pour tous.

Regroupement des équipes REO et Infocentre (Avis défavorable du CSE)

Nous prenons acte que la CSSCT considère que la raison d'être de ce projet fait sens. Nous notons également que les réserves sur la formation semblent avoir été prises en compte. Nous considérons toutefois que la mesure d'accompagnement financier pour atténuer la perte des suppléments est insuffisante, même si elle a au moins le mérite d'exister (prime exceptionnelle, versée en 2 fois, correspondant à 50% de la perte réelle de suppléments). Dans cette période difficile ou la situation financière de nombreux collaborateurs est plus que délicate, nous ne saurions cautionner une évolution de nature à amputer la rémunération des collaborateurs. Nous rendons donc un avis défavorable.

MEHEUT
MET LES VOILES



LE BAS-RAOULT
D'HONNEUR
D'UN BARATINEUR

TICKETS RESTAURANT

La DRH informe les élus qu'elle va remplacer, sans concertation, les tickets restaurants par une carte. Le DRH est persuadé que l'usage de cette carte emportera l'adhésion des collaborateurs. Si tel n'était pas le cas, il serait disposé à revenir aux tickets restaurant.

Les élus du CSE, choqués par cette décision soudaine et unilatérale, suggèrent de se donner le temps de la réflexion et du débat avant de mettre en place ou pas cette évolution. Aux termes des débats, le DRH accepte de sursoir à cette décision et l'ajourne d'un mois. Le SHN/CGC reste à votre écoute :

N'hésitez pas à vous rendre sur le site Edenred pour découvrir cette carte et à nous contacter pour nous donner votre avis avant le prochain CSE.

PLAN RPS

COPIIL du 4 mai : Principes de fonctionnement. Aide du prestataire extérieur. Les premières réunions des Groupes de travail auront lieu dans les jours à venir.

Premières actions : mise en place des formations à distance, exclusivement liées à la situation actuelle (télétravail et crise sanitaire). Si ces actions sont pertinentes actuellement, elles ne sont pas directement en lien avec les préconisations du rapport.

Actions en cours : Solution sur la mesure de l'engagement. Contractualisation en cours avec la société "JUBIWEE", recommandé par le Copil.

Prochaines étapes : CR des groupes de travail de début juin en COPIIL. Travail du Codir sur vision, culture et raison d'être.

Mise en place de la campagne d'entretiens à mi-année. A noter que les entretiens de développement professionnel seront décalés sur la fin de l'année.

ADHESION A RETOURNER A



PASCAL RIBIER



2 CHEMIN DU CHARBONNIER
69780 SAINT PIERRE CHANDIEU
06 89 63 56 36

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
TEL	
SITE PMU	
STATUT	
ADRESSE @	

APPELEZ-NOUS !

Pascal RIBIER : 06 89 63 56 36
Pascal BRILLOUET : 06 07 11 42 68
Patrick GRATZ : 06 07 86 75 04
Mireille SANSON : 06 86 25 93 80
Valerie TOMMASINI-BRICOUT :
06 88 21 65 55